

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le JEUDI 4 OCTOBRE, à 17 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Maurice CHANE-KUNE - Frantz FONTAINE - Jean-Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - Mogine BLARD - MM. Gilbert MANES - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean-Denis MAHE - Jean-Marc NATIVEL - Gérard LAURET - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Ibrahim Daoud DINDAR - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Fred TANDRYA - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Abdoul Hack AFFEJEE - Roland LAW-KOUN-MA-THON - Jean HIN-TUNG - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Mmes Paule BRUNIQUET - Eliane OLLIVIER - MM. Axel KICHENIN - Jean Pierre HOARAU - Gilbert GERARD

Etaient représentés :

M. Daniel BOX	par Mme Gabrielle FONTAINE
M. Serge PERSONNE	par M. Auguste LEGROS
Mme Marie-Claude DUPUIS	par M. Maxime RIVIERE
M. André LICHARDY	par M. Marcel HOARAU

Absents et excusés : MM. Jacques HOARAU - Jean-Daniel FONTAINE - Raoul AMELIN - Guy Max ZITTE.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

A.D. LEGROS

